



M. Jean-Marc AMBROSINI
Directeur des Ressources Humaines
du Groupe Public Ferroviaire SNCF
2 place aux Etoiles
CS 70001
93633 LA PLAINE ST DENIS Cedex

Monsieur BENSE
SNCF RESEAU
DIRECTION ILE DE FRANCE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - RELATIONS SOCIALES

Objet : Préavis de grève.

ST Denis le 08/02/2017,

Monsieur le directeur,

Conformément à l'article L. 2512-2 du code du travail, nous vous déposons un préavis de grève pour la période

- du Mardi 14 février 2017 à 20H00 au Vendredi 14 avril 2017 à 23H59

Ce préavis couvre l'ensemble du personnel des Infrapoles, Infralog, EIV, ASTI, ESTI de SNCF RESAU, de tous grades et toutes fonctions ainsi que les agents susceptibles de les remplacer.

Ce préavis fait suite à notre DCI déposée le vendredi 27 janvier 2017. Il est motivé par:

- *Le fait que la direction applique le nouvel accord d'entreprise alors que ses modalités d'application ne sont toujours pas définies et que les informations données aux agents sont partielles ou incomplètes, et compte tenu du fait que certains articles du nouvel accord dégradent fortement les conditions de travail et de sécurité sur les chantiers*
- *Compte tenu de la pénibilité et du risque routier, SUD Rail demande de limiter dans tous les cas de figure le temps de travail de nuit à 8h (avec trajets). L'application de l'article 37 de l'accord d'entreprise est sur ce point contraire avec la charte signée par la SNCF avec le gouvernement concernant la sécurité routière et en incohérence avec les propos du directeur de la sécurité, M. Delorme, sur le sujet (« Les infos SNCF Réseau n°61 d'octobre 2016 »).*

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos salutations syndicalistes.

Pour la fédération SUD-Rail :

MEYER Eric